



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 février 2020

5^{ème} Commission

N° CP-2020-2-5-3

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Action Territorialisée

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SIXIEME PROGRAMMATION DE LA CAMPAGNE 2019

Résumé : Il est proposé d'approuver la sixième programmation de la campagne 2019 des aides à allouer à 26 projets dans le cadre de la Politique de Développement Territorial (PDT), pour un montant total de 2 321 770 €.

Il est également demandé d'approuver la convention de financement à intervenir avec l'Association Terres des Hommes Alsace et d'en autoriser la signature par la Présidente.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission patrimoine immobilier, actions et territoires réunie le 14 juin 2019.

Le Département du Haut-Rhin a souhaité amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes, renforcer l'attractivité ainsi que le dynamisme des territoires.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale, par délibération n° CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une Politique de Développement Territorial et a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent.

Celle-ci porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité dont les enveloppes financières sont réparties dans quatre Territoires de Vie.

Suite à la campagne 2019 de recueil des projets, 195 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles de 9 743 427 €, représentant plus de 68 M€ d'investissements.

L'Assemblée a donné délégation à la Commission permanente pour programmer les projets retenus au titre de la Politique de Développement Territorial, sur présentation des justificatifs de démarrage des opérations. Il est rappelé qu'ils devaient parvenir au Département le 31 décembre 2019 au plus tard.

Les aides à allouer pour cette sixième programmation de la campagne 2019, portent sur 26 dossiers et s'élèvent au total à 2 321 770 € selon la répartition suivante par Territoire de Vie :

Fonds d'Attractivité des Territoires :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	4	611 204 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	2	215 000 €
Région Mulhousienne	5	804 114 €
Sundgau - Trois Pays	4	465 460 €
Total	15	2 095 778 €

Fonds de soutien aux Projets de Proximité :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	1	30 000 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	5	87 768 €
Région Mulhousienne	2	35 862 €
Sundgau - Trois Pays	3	72 362 €
Total	11	225 992 €

Les aides sont réparties, par fonds, selon les listes jointes en annexe du présent rapport, qui détaillent les imputations budgétaires correspondantes relevant du programme F233.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales cumulées supérieures à 23 000 € par année civile.

La subvention proposée, au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires, en faveur de l'Association Terres des Hommes Alsace d'un montant de 200 000 € étant supérieure à ce plafond de 23 000 €, il convient de signer avec cette dernière une convention de financement.

Il est demandé de bien vouloir approuver la convention afférente jointe en annexe et de m'autoriser à la signer.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la sixième programmation de la campagne 2019 de 26 projets relevant de la Politique de Développement Territorial, telle que présentée en annexes,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 2 321 770 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport,
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Terres des Hommes Alsace, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT